



Ollainville

**DELIBERATION**  
**N° CM 26/056/2023**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 5 juillet 2023 -

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :  
27

Présents et représentés :  
27

L'an deux mille vingt-trois, le 5 juillet, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 29 juin 2023, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

**PRÉSENTS** : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,  
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,  
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. Didier BONNIER qui donne procuration à M. Michel BURILLO, Mme Sophie Anne PÉAN qui donne procuration à Mme Marie-France DELANZY, Mme Adeline CLOGENSON qui donne procuration à M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY qui donne procuration à M. Jean-Michel GIRAUDEAU

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Muriel CHEVRON

### • Dénomination de l'école située sur l'écoquartier des Belles Vues

Suite à la construction de la ZAC des Belles Vues, une école commune aux villes d'Arpajon et d'Ollainville a été construite. Dans la continuité de ce travail commun entre les deux communes, il a été proposé aux écoles élémentaires des deux villes de proposer 3 noms de femmes scientifiques défuntées.

Suite aux retours des différentes écoles, les noms suivants ont été proposés :

#### Écoles d'Ollainville :

##### - École de la Roche :

- 1/ Sophie GERMAIN
- 2/ Katia KRAFFT

##### - École Jacques Prévert :

- 1/ Claudine HERMANN
- 2/ Nicole GIRARD-MANGIN

#### Écoles d'Arpajon :

##### - École Victor Hugo :

- 1/ Françoise DOLTO
- 2/ Émilie DU CHÂTELET
- 3/ Marthe GAUTIER – 3<sup>ème</sup> ex aequo / Claudine HERMANN

- École Édouard Herriot :**  
1/ Clémence ROYER  
2/ Sophie GERMAIN  
3/ Claudine HERMANN

Afin de choisir le nom de l'école, un comité technique restreint s'est tenu le 15 juin avec les maires d'Arpajon et d'Ollainville ainsi que différents élus. Après avoir étudié les noms proposés par les enfants, leur choix s'est arrêté sur Claudine HERMANN.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'éducation qui prévoit que « la dénomination ou le changement de dénomination des établissements publics locaux d'enseignement est de la compétence de la collectivité territoriale de rattachement », soit la commune pour les écoles,

**Considérant** la construction d'une école intercommunale sur l'écoquartier des Belles Vues, à Ollainville, qui accueillera ses premiers élèves ollainvillois et arpajonnais, en septembre 2024, qu'il convient de nommer,

**Considérant** l'importance à ce que les enfants, les enseignantes et les élus des deux communes participent de manière significative au choix du nom de l'école de la ZAC des Belles Vues,

**Considérant** le comité technique rassemblant des élus des communes d'Arpajon et d'Ollainville le 15 juin 2023,

**Considérant** la consultation de l'Éducation Nationale,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau Municipal réuni le 27 juin 2023,

Entendu l'exposé de Madame Muriel CHEVRON, Adjointe au Maire,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
À L'UNANIMITÉ**

- **Approuve** le nom de Claudine HERMANN pour l'école se situant sur l'écoquartier des Belles Vues.
- **Donne** pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

*Le 6 juillet 2023*

*Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire*



*Jean-Michel GIRAUDEAU*